

# + FORMATION

## BR - Sensibilisation au bruit



### DURÉE

3 heures (1/2 journée)

### PUBLIC

Toute personne travaillant dans un milieu bruyant

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### LIEU

En intra ou en inter-entreprise

### EFFECTIF

1 à 10 apprenants

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, exercices théoriques et pratiques, quizz...

### INTERVENANT

IPRP et formateur spécialisé en santé sécurité au travail

### CONDITIONS D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

### ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation, livret aide-mémoire

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les risques sur la santé liés au travail dans un espace bruyant. Identifier les enjeux liés à l'exposition aux nuisances sonores spécifiques à son environnement professionnel. Appréhender les moyens de protection collective et individuelle.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article R. 4436-1 du Code du travail : « Lorsque l'évaluation des risques fait apparaître que des travailleurs sont exposés sur leur lieu de travail à un niveau sonore égal ou supérieur aux valeurs d'exposition inférieures, définies au 3° de l'article R. 4431-2, l'employeur veille à ce que ces travailleurs reçoivent des informations et une formation en rapport avec les résultats de l'évaluation des risques et avec le concours du service de santé au travail ».

## MATÉRIELS

Outils de sensibilisation au bruit : affiches, échelle du bruit, modèle anatomique de l'oreille, sonomètre... Supports audio-visuels.

## PROGRAMME

- Définitions et caractéristiques des sons
- Quelques repères
- Le bruit et ses conséquences
- Les effets irréversibles
- Le déficit auditif
- Les moyens de protection collective et individuelle
- L'information et la formation
- Les EPI et les obligations
- La surveillance médicale renforcée

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

A la discrétion de l'employeur. Chaque fois que nécessaire pour s'assurer du respect des consignes de sécurité.